

# Charte de l'association – un AbéCéDaire

La charte a pour objet de préciser les statuts de l'association, son organisation et proposer des repères à sa vie associative (cf art. 13). Elle évolue en fonction des besoins des adhérents, des limites rencontrées dans le cadre de leurs activités et du développement de l'association souhaité par ses membres.  
Elle est réactualisée chaque année lors de l'assemblée générale de l'association.

<p><b>A</b> comme ... <b>Association</b></p> <p>(cf: art 2 des statuts)</p>	<p>L'association accompagne le processus de reconquête naturelle de l'espace sensible -Le Transformateur- depuis juillet 2005, date de sa création.</p> <p>Le site est devenu friche industrielle suite à la fin de l'activité de l'entreprise SEMES - Sebillieu en décembre 1991.</p> <p>Acquis par le département de Loire Atlantique à partir de 2003 qui le classe Espace Naturel Sensible, son appartenance au lit alluvionnaire du fleuve la Vilaine est confirmée. Désormais cet espace devra rester zone d'expansion des crues du fleuve et ainsi protéger le secteur habité de St Nicolas de Redon et Redon. Deux années 2003-2005) de recherche et de collaboration avec l'école supérieure de paysage de Versailles lui donneront sa couleur identitaire en s'appuyant sur le précepte d'Antoine Lavoisier: «Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme»</p> <p>L'association en convention avec le département 44 vient alors prendre la suite pour contribuer et accompagner dans la durée le processus de retour à la nature, développer les richesses et la diversité biologique du site en: &gt; mettant en place sur le site des activités rurales (jardinage, arboriculture, élevage, oseraie, arts du paysage,...) ; &gt; intégrant les caractéristiques du milieu (sols artificiels, remblais, prés-marais, inondations périodiques, proximité urbaine...).</p> <p><b>Organisée en ateliers</b> (Élevage et pâturage, Potager et verger, Apiculture, Arts du Paysage, Vannerie...), autant de chevilles ouvrières du processus au cours desquels sont expérimentés et partagés des savoir-faire ruraux et une pensée jardinière (cf-projet associatif).</p> <p>L'association cultive aussi la convivialité autour de repas associatifs, à travers les échanges et les savoirs agroécologiques de ses membres. Elle propose des découvertes de la flore et de la faune locale en sollicitant des personnes-ressources,...organise ou prête le site à des manifestations festives.</p> <p>Elle anime des <b>commissions</b> dans lesquelles ses membres collaborent sur des <b>thématiques</b> (accueil du public, animations et festivités, finances, chantiers participatifs,...) et proposent un planning annuel d'activités communes transversales aux ateliers.</p> <p>Ses membres sont ainsi co-acteurs de la trans-formation du site; ils coopèrent au développement de sa biodiversité et à son ouverture au public.</p>
<p><b>A</b> comme ... <b>Adhérent</b></p>	<p>L'adhérent-<b>membre bienfaiteur</b> est une personne physique qui, à prix libre et conscient, soutient le projet associatif sans pouvoir participer aux activités de l'association</p> <p>L'adhérent-<b>membre actif</b> peut être une personne physique ou morale: La <u>personne physique</u> adhérente participe d'une manière ou d'une autre à la vie de l'association et à son administration: - mise en œuvre du projet associatif et de la vie associative (production d'écrits, accueil du public, contribution au développement d'un projet, etc.) -inscription et participation à l'activité de son choix dans un des ateliers ou une commission, aux animations ouvertes au public, aux initiatives festives portées par l'association,... Elle participe ou est représentée aux Assemblées Générales de l'association avec voix délibérative, à condition d'être à jour de sa cotisation. Elle est éligible au Conseil Collégial.</p> <p>La <u>personne morale</u> adhérente peut être une association, entreprise, collectivité, établissement scolaire,... Leur adhésion permet à ses membres de participer aux activités de l'association. Chaque personne morale ne peut bénéficier que d'une voix lors des assemblées générales de l'association. Leurs candidatures au conseil collégial seront en amont examinées et validées par le conseil collégial au regard des valeurs et du projet associatif de l'association.</p>
<p><i>Comment devenir adhérent?</i></p>	<p>Il suffit de -Remplir un bulletin d'adhésion, -S'acquitter de la cotisation prévue annuellement, -Avoir une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle indispensable pour les membres actifs.</p> <p><u>A noter</u>-les adhérents mineurs, non accompagnés de leur représentant légal doivent fournir au moment de leur adhésion les documents signés de leur représentant légal à savoir:</p>

	<p>-autorisation à participer aux activités de l'association, -autorisation donnée aux bénévoles ou salarié-es de l'association à effectuer les démarches de premiers secours en cas d'accident.</p> <p>Lors de son adhésion, les statuts, la charte, le projet associatif, les fiches descriptives des ateliers auxquels l'adhérent souhaite se rattacher sont mis à sa disposition. Il sera invité si besoin aux visites organisées sur le site, saisir son histoire, ses valeurs.</p>
<p>Montant de l'adhésion</p>	<p>Le montant de la cotisation est défini annuellement par un vote à l'assemblée générale. Lorsqu'un changement de tarif est décidé par l'assemblée générale en cours d'année civile, le nouveau tarif s'applique au début de l'année civile suivante (n+1).</p> <p>L'adhésion a valeur pour l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Son règlement intervient dès le début de l'année civile.</p> <p>Si la <u>première</u> adhésion intervient dans le second semestre de l'année civile, elle sera réduite de moitié.</p> <p>Le montant du <u>renouvellement</u> d'adhésion est le Tarif plein, quelque soit la date de renouvellement.</p> <p><b>Montant 2020 pour les membres actifs:</b> Particulier: 20€ /an Couple ou famille: 30€ /an Droit d'entrée pour personne morale (association, collectivités...): 55€ /an</p> <p><b>Montant 2020 pour les membres bienfaiteurs:</b> montant équivalent à celui du membre actif + droit d'entrée complémentaire défini par le bienfaiteur lui-même.</p> <p>Chaque membre actif ou bienfaiteur peut faire librement des dons à l'association à tous moments de l'année.</p>
<p><b>A</b> comme ... Assemblée générale</p>	<p><u>Une</u> assemblée générale réunit <u>chaque année</u> tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. <u>Quinze</u> jours avant la date fixée pour l'assemblée générale qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, les membres de l'association sont convoqués par courrier ou courriel par un ou deux des membres administrateurs désignés par le Conseil collégial pour faire office de secrétaire et secrétaire adjoint. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.</p> <p>Les secrétaires ainsi désignés seront aussi chargés d'effectuer le compte rendu de l'assemblée générale et d'établir le procès verbal à son issue.</p> <p>Un ou deux administrateurs sont désignés en conseil collégial pour présider l'assemblée et soumettre à son approbation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la situation morale ou l'activité de l'année précédente,</li> <li>&gt; les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),</li> <li>&gt; le renouvellement des membres participant au conseil collégial,</li> <li>&gt; les modifications nécessaires au fonctionnement de l'association &gt; Charte,</li> <li>&gt; le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres,</li> </ul> <p>Tout vote effectué lors de ces assemblées doit réunir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; tous les adhérents présents doivent être à jour de leur cotisation pour prendre part au vote</li> <li>&gt; le vote se fait à main levée, sauf si demande contraire, pour l'élection des membres du conseil collégial.</li> <li>&gt; les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés</li> <li>&gt; un membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association, toutefois nul ne pourra représenter plus de 2 personnes autres que lui-même</li> </ul> <p>Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. A chaque assemblée générale, un correspondant de chaque atelier et de commission thématique présente le bilan de leur activité sur l'année (n-1).</p> <p>Les délibérations seront inscrites sur un registre spécial et signées par deux membres désignés par le Conseil Collégial. Ce registre devra être présenté sans déplacement sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.</p>

<p><b>A</b> <i>comme...</i> <b>agriculture urbaine</b></p>	<p>« L'agriculture urbaine et par extension, urbaine et périurbaine (AUP) » est une forme émergente ou réémergente de pratiques agricoles effectuées en ville.</p> <p>L'association a développé, entre autres pratiques, des activités agricoles pour transformer la friche industrielle à proximité des villes de Saint Nicolas de Redon et Redon.</p> <p>Le petit troupeau de vaches nantaises pour la viande, le potager pour les légumes, le verger pour les fruits et les quelques ruches pour le miel sont les composantes d'un système qui est une forme d'agriculture urbaine, ou périurbaine telle qu'elles ont toujours existé dans les villes ou à proximité pour des raisons pratiques d'approvisionnement alimentaire.</p> <p>On reste à une petite échelle, avec des pratiques extensives et économes, issues de savoir-faire paysans, un travail collectif et des débouchés directs (autoconsommation ou vente aux adhérents).</p> <p>Au delà des produits récoltés, cette forme modeste d'agriculture permet d'entretenir le site, d'accompagner sa renaturation en enrichissant le sol, par le fumier laissé sur le site et la rotation des cultures au potager, et en favorisant la pollinisation des espèces végétales.</p> <p>Aux yeux des urbains qui longent le site, et notamment par la présence des vaches « en ville », cette forme d'agriculture urbaine peut interpeller, questionner, et faire progresser une prise de conscience sur sa place comme vecteur de transition écologique.</p>
<p><b>B</b> <i>comme...</i> <b>Bande boisée</b></p>	<p>Appellation de l'espace situé de chaque côté de la douve nord-sud, elle correspond à des sols moins impactés par les activités antérieures de l'entreprise industrielle sur laquelle s'est installé un boisement naturel. Cf annexe 2)</p>
<p><b>C</b> <i>comme...</i> <b>Conseil Collégial (CC)</b></p>	<p>&lt;Le Transfo&gt; a choisi le mode collégial pour assurer la gestion de sa vie associative. Ainsi le Conseil Collégial est l'organe de l'association qui anime, coordonne la vie associative dans la limite des objectifs de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales.</p> <p>&gt; Il met en œuvre les orientations décidées au cours de l'assemblée générale, prépare les AG envoie les convocations aux adhérents, prépare les bilans moral et financier, l'ordre du jour; propose lors de litiges d'ester en justice.</p> <p>&gt; Selon l'évolution de l'association et de ses besoins, il décide de la modification des Statuts, de la Charte de fonctionnement, des différents documents régissant la vie de l'association qu'il présente pour validation lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.</p> <p>&gt; Son rôle sert le bon fonctionnement de l'association. Il tient à jour les différentes conventions de fonctionnement avec les propriétaires privés ou publics. Il est responsable de la gestion financière. Il est responsable de tous les actes, achats et investissements reconnus nécessaires des biens et valeurs appartenant à l'association. Il nomme et décide de la rémunération du personnel de l'association. Il peut permettre à l'association d'adhérer à d'autres associations ainsi qu'à des collectifs.</p>
<p><b>C</b> <i>comme...</i> <b>Co-administration</b> cf-annexe 1</p>	<p>Chaque membre du CC est coadministrateur et à ce titre a la responsabilité de déléguer tout ou partie des attributions du CC à un voire plusieurs de ses administrateurs/trices.</p> <p>Chaque membre du conseil collégial s'impliquera plus ou moins selon ses disponibilités et ses compétences.</p> <p>Le conseil collégial désignera trois membres en son sein qui seront délégataires de la signature sur le compte bancaire. Les personnes qui ont la délégation de signature sur le compte bancaire rendront compte régulièrement des dépenses au conseil collégial. Cette répartition pourra être remise à jour chaque année.</p> <p>La répartition des tâches entre les membres du conseil collégial et les fonctions de mandataires seront inscrites dans le tableau joint en annexe 1 et affiché dans le local de l'association.</p>
<p><b>D</b> <i>comme...</i> <b>Décisions</b> <b>Délibérations, du CC</b></p>	<p>Le Conseil Collégial se réunit au moins quatre fois dans l'année et toutes les fois où il est convoqué par le quart de ses membres.</p> <p>Pour assurer la gestion courante de l'association, les membres du CC travaillent par <b>commissions Thématiques (CT)</b> et les animent en collaboration avec le-a salarié-e.</p>

	<p>Ces Commissions sont ouvertes à tous les membres actifs de l'association. Cependant les ateliers sont particulièrement invités à désigner en leur sein chaque année au <u>minimum un membre/commission</u> et <u>prioritairement pour les commissions 2-4-5</u> (cf annexe I). L'objectif est ici de faciliter la communication et le fonctionnement de chaque atelier avec le Conseil Collégial.</p> <p>La participation des ateliers aux autres commissions est laissée au libre choix des ateliers et de leurs membres ainsi que des autres membres actifs de l'association.</p> <p>Ces Correspondants (CCT) d'ateliers seront présentés au moment de l'assemblée générale ordinaire. Ils seront pour l'année suivant l'AG membres à part entière de la Commission, aborderont toutes les questions relatives à la commission concernée, seront avec les membres du CC participant à la CT, <u>force de propositions, prépareront les sujets nécessitant une décision du CC</u>. Le rythme de rencontres de chaque commission varie en fonction de leur objet.</p> <p>Les membres du Conseil Collégial préparent et communiquent les sujets à mettre à l'ordre du jour du CC en lien avec le-a salarié-e, Chargé-e de Mission associative pour communication à l'ensemble des membres adhérents. Ces derniers peuvent assister au Conseil Collégial mais ne pourront pas prendre part aux décisions.</p> <p><u>Les dépenses exceptionnelles engageant l'association seront discutées et validées lors du CC.</u> (Les dépenses exceptionnelles ou occasionnelles correspondent à des achats hors fonctionnement courant)</p> <p>Toutes les décisions importantes sont prises au sein du CC, au consensus. S'il n'y a pas consensus le CC appliquera le vote à la majorité des présents.</p> <p>Entre deux réunions du CC, il est établi des temps de travail réguliers entre le-a salarié-e et des membres du CC concernés en fonction de leurs responsabilités soit par téléphone soit au local de l'association; ceci permettant de faire des points d'étape.</p> <p>Le CC valide les orientations des ateliers et commissions. Il établit les priorités, présente les orientations pour l'année à venir (n+1) aux adhérents lors d'une assemblée intermédiaire soit en décembre, soit en janvier de l'année (n+1).</p> <p>La présence de <u>la moitié au moins des membres</u> est nécessaire pour que le conseil collégial puisse délibérer valablement. Tout adhérent intéressé peut participer au Conseil Collégial; cependant il ne pourra avoir qu'un avis consultatif mais pas délibératif sur les sujets à l'ordre du jour.</p>
<p><b>D</b> comme... <b>Démission du CC</b></p>	<p>Tout membre du CC est engagé vis à vis des autres membres du CC et de l'association.</p> <p>Hormis les cas de force majeure, si un membre du CC souhaite démissionner, il doit motiver sa décision par oral ou sinon par écrit au Conseil Collégial.</p> <p>Il fera alors le nécessaire pour assurer la transition sur les attributions qu'il avait en charge et recherchera un remplaçant parmi les adhérents.</p>
<p><b>D</b> comme... <b>Déchets</b></p>	<p>A son origine, quelques principes d'action orientèrent la reconversion du site industriel en espace naturel et notamment la formule d'Antoine Lavoisier précédemment citée « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».</p> <p>Les chantiers écoles de l'ENSP de Versailles entre 2003 et 2005 mirent en pratique cet adage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le TransFormateur ne voit que des matières premières dans les déchets</li> <li>&gt; Le TransFormateur sait que le tri ordonné des matériaux leur donne de la valeur</li> <li>&gt; Le TransFormateur ne perd rien et aime créer en transformant tout</li> <li>&gt; Le TransFormateur n'a qu'à se retourner pour trouver le matériau manquant</li> <li>&gt; Le TransFormateur libère la biodiversité, toute la biodiversité.)-</li> </ul> <p>(cf les écrits des étudiants de l'école supérieure de paysage de Versailles entre 2003 et 2005)</p> <p>L'association a fait sienne ces différents principes et importe donc, «théoriquement» et «exceptionnellement» les matériaux nécessaires à la réalisation de ses œuvres. Mais il s'avère que malgré tout Le Transfo ne peut tout trouver sur place (fil de fer barbelé, graines et semences au potager, vis, piquets de châtaigniers,...).</p> <p><b>-Au jourd'hui, les matériaux importés précédemment</b> sur le site datant de l'activité industrielle et commerciale ont soit trouvé un autre usage (ex:digues), soit été rangés dans la perspective d'un usage ultérieur par l'association.</p> <p><b>-Les matériaux importés par les adhérents</b> dans le cadre des ateliers doivent prendre en</p>

	<p>considération le cadre réglementaire du PPRI et les risques de pollution accrus avec les inondations.</p> <p>Autrement dit les adhérents sont vigilants dans leurs installations à ne pas faire obstacle à l'expansion et à l'écoulement des eaux de crues, aux capacités de recyclage au naturel des matériaux qu'ils ont besoin d'importer, choisissent des pratiques contribuant à l'amélioration de la qualité des sols , des eaux et de la biodiversité.</p> <p>Malgré la vigilance de tout un chacun pour respecter cet art du «faire», <b>des déchets ultimes</b> peuvent exister. Dans ce dernier cas, les déchets seront triés, acheminés vers un des lieux de déchetterie communautaire pour leur recyclage ou entreront dans la procédure communautaire de collecte des ordures ménagères.</p> <p><b>-Les visiteurs</b> sont invités à être responsables de leurs déchets; ils ne les confient pas au TransFo et donc repartent avec.</p>
<p><b>D</b> <i>comme...</i> <b>Diversité</b></p>	<p>La diversité humaine existe au sein du Transfo. Quelques repères peuvent nous aider à «jouer collectif», «faire ensemble», sur un «même espace en partage» avec le propriétaire CD44, l'association Noria, le public et les éléments naturels.</p> <p>Ainsi, en adhérant à l'association, <b>le membre actif s'engage</b> à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les statuts de l'association, son projet associatif et sa charte,</li> <li>- respecter le site et les documents-cadre qui s'y appliquent (cf: plan de gestion ENS, PPRI, Natura 2000, ...) disponibles au local de l'association,</li> <li>- ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'association ou à ses membres,</li> <li>- ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou comportements malveillants,</li> <li>- respecter toutes les règles de sécurité énoncées verbalement par les référents et/ou pilotes (bénévoles ou salariés) lors des chantiers et des activités de l'association; à défaut et en cas d'incident, l'association se dégagera de toute responsabilité,</li> <li>- respecter les locaux (en les rendant dans l'état de propreté dans lequel il les trouve ou aurait aimé les trouver à son entrée) ainsi que le matériel fourni par l'association.</li> </ul> <p>Chaque membre actif s'implique plus ou moins selon ses disponibilités et ses compétences. Il peut être bon de faire part aux autres membres de l'atelier, commission,... dans lequel nous sommes inscrits de préciser les limites personnelles que nous avons à notre participation à la vie collective.</p> <p>Chaque membre peut aussi faire part de <b>projets</b> nouveaux à l'intérieur de son atelier, commission... Ils seront soumis à l'avis des autres participants et si besoin présentés au conseil collégial où ils seront évalués en fonction de leur cohérence avec le projet associatif, les capacités matérielles et humaines de l'association. Selon leur impact sur l'ensemble de l'association, ils seront présentés et votés en assemblée générale.</p> <p>Chaque membre actif souhaitant <b>entrer au Conseil Collégial</b> fait part de sa candidature, dans l'idéal en amont de l'assemblée générale ou sinon lors de l'assemblée générale annuelle.</p> <p><b>L'emprunt du matériel associatif</b> pour son compte personnel est possible dans les cas où:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-il ne s'agit pas de matériel électrique ou thermique (ex: tronçonneuse, perceuse, ...),</li> <li>-que cela ne nuit pas au bon fonctionnement des activités de l'association,</li> </ul> <p>Si tel est le cas, l'adhérent consignera son emprunt dans un cahier réservé à cet usage à disposition dans les bureaux de l'association.</p> <p>Pour toute exception à ce cadre, l'adhérent sollicitera l'avis du Conseil Collégial de l'association.</p> <p>En cas de détérioration ou de perte de matériel, le Conseil Collégial se réserve le droit de demander le remplacement du matériel en question à l'identique.</p> <p><b>La qualité de membre de l'association se perd</b> dans les cas de non-renouvellement de l'adhésion, démission, décès, motif grave.</p> <p>La <b>radiation pour motif grave</b> est prononcée par le Conseil Collégial. Elle reste un moyen de dernier recours après qu'aient été épuisés tous les moyens de conciliation et de médiation avec le membre actif concerné. Elle correspond le plus généralement à une inadéquation avec les objectifs et /ou les valeurs portées par l'association.</p> <p>Dans ce dernier cas, l'intéressé sera invité par écrit (si besoin par lettre recommandée) à fournir des explications devant le Conseil Collégial avant sa radiation.</p>

<p><b>D</b> comme... <b>Documents cadres</b></p>	<p>&gt; Statuts de l'association en date du ... &gt; Projet associatif en date du 28 mars 2015 &gt; Charte associative (<i>le présent document</i>) en date du ... &gt; Plan de gestion du site avec le département 44 en date du ... &gt; Réglementations - Espaces Naturels Sensibles(ENS), Plan de Prévention des Risques d'inondations(PPRI) Ces documents sont en accès libre au bureau de l'association</p>
<p><b>E</b> comme... <b>Eau</b></p>	<p>L'eau est omniprésente dans le site, qui est situé en zone inondable (Le site est dans le champ d'expansion des crues centennales, en zone d'aléa moyen à fort) Elle circule dans les douves, se répand quand les rivières sortent de leur lit. Elle peut inonder le site en cas de crue importante. C'est pour cette raison que l'activité industrielle présente jusqu'en 1991 a été définitivement abandonnée suite aux inondations des années 2000 et le rachat du site par le département en 2001 pour le transformer en ENS. Maintenir la circulation de l'eau dans les marais fait partie des obligations contractuelles de l'association vis-à-vis du conseil départemental. La vie du site s'organise en fonction de la montée des eaux, un phénomène avec lequel il est nécessaire de composer.</p>
<p><b>F</b> comme... <b>Forêts</b> cf-annexe 2</p>	<p><b>La forêt de la SIB</b> (Société Industrielle du Bois évoluant vers une Structure Inondable Bourgeonnante devenant la <b>SIBboisée</b>) fut créée entre 2004 et 2006 après que son toit ait été découvert sur 60 à 70% de sa surface.</p> <p>Des fosses furent ouvertes dans le sol bétonné, des glands y furent semés. Ailleurs, des arbres furent plantés dans des trous. Les matériaux (principalement du bois) présents sur le site furent rangés sur des étagères en y mêlant de la terre et du compost.</p> <p>La partie couverte est utilisée par l'association d'une part pour y stocker des matériaux utilisables pour ses aménagements extérieurs, d'autre part comme étable pour l'élevage du petit troupeau associatif de vaches nantaises.</p> <p><b>Le Bosquito</b>- une petite forêt urbaine plantée à l'automne 2015. Œuvre expérimentale venant ponctuer dans le temps les 10 ans de l'association. Initiée par des paysagistes, notamment Olivier Jacquemin. L'expérience tend à démontrer qu'un arbre peut être planté en ville sans qu'il soit nécessaire d'y importer de la terre végétale prélevée en zone rurale pour y transférer nos sols urbains. (cf-revues le Bosquito, une aventure du Transformateur et le Boqueteau )</p>
<p><b>F</b> comme... <b>Friche</b></p>	<p>Le site est une ancienne friche industrielle. Ancienne, il est important de le préciser. La notion de friche est liée à l'idée d'abandon, de désordre, naturel, mais aussi social.</p> <p>Si le site a été une friche industrielle à un moment donné, abandonné, mort d'un point de vue social, il est désormais dans un autre état, dans un état de création, d'exploration, d'expérimentation.</p> <p>Le site n'est pas abandonné, mais utilisé par des personnes qui l'entretiennent, d'une manière douce, et qui expérimentent différents liens à la nature.</p> <p>Les adhérents de l'association cherchent ainsi à transformer l'image négative que certains publics peuvent avoir de l'idée de friche.</p>
<p><b>G</b> comme... <b>Gouvernance</b></p>	<p>L'association choisit le mode collégial pour assurer la gestion de sa vie associative à partir de 2020. En parallèle son appellation &lt; Les amis du Transformateur &gt; devient « .... », son logo évolue pour intégrer le végétal à l'architecture industrielle.</p>
<p><b>G</b> comme... <b>Gestion douce</b></p>	<p>Les principes de gestion douce animent les actions des adhérents du Transfo..Cela signifie notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La prise en compte du milieu existant pour en accueillir et en préserver la complexité et la richesse, et composer avec ces dernières.</li> <li>→ L'économie de moyens en toutes circonstances. Celle-ci s'inspire souvent de pratiques anciennes de gestion, élaborées dans la contrainte de ressources limitées. Elle peut, et même « doit » également innover.</li> <li>→ Une juste mesure du projet envisagé, de l'ambition dans le résultat attendu.</li> <li>→ Replacer l'action dans une certaine humilité, sans chercher à tout gérer, prévoir, contrôler.</li> </ul>

	<p>On peut citer à titre d'exemples,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le plessage des haies, en utilisant les sujets vivants comme armatures et les rameaux coupés en remplissage</li> <li>• L'entretien des prairies et autres espaces par les vaches</li> <li>• la réalisation de cheminements sur le site en débroussaillant le passage et en laissant la prairie fleurir et monter en graine pour préserver les insectes et la petite faune.</li> <li>• la réalisation du Bosquito, « petite forêt en ville », avec économie de moyens et suivi de l'expérimentation</li> </ul> <p>Au regard de ces critères, la gestion douce induit d'accepter la surprise, bonne ou mauvaise, voire l'échec dans l'objectif immédiat, au profit du long terme. Elle saura également s'enrichir progressivement par l'expérience, et à cette occasion mettre les moyens nécessaires à l'observation et au suivi des pratiques</p>
<b>H</b> comme... <b>Halle</b> cf-annexe 2	<p>La Halle est l'appellation du hangar présent sur la dalle centrale du site. Au fil des années depuis 2003, elle s'est progressivement allégée de bâtis adossés à sa structure puis du bardage en tôles qui l'entourait et au printemps 2019 de sa toiture contenant de l'amiante. Des arbres furent plantés successivement entre 2006 et 2012 avec des stagiaires, étudiants en paysage sur ses côtés est-sud et ouest. Ils forment progressivement un rideau végétal se suppléant au bardage précédent.</p> <p>L'association souhaiterait maintenir la halle en état suffisant pour qu'elle serve d'abri lors de l'accueil de public ou de manifestations festives. Elle fait donc l'objet de négociations entre le département 44, Redon agglomération, la commune de Saint Nicolas de Redon et l'association.</p>
<b>I</b> comme... <b>Itinéraires</b>	<p>Le site est riche de différentes facettes, selon le regard qu'on porte dessus : biodiversité, paysage, histoire, graffs, expérimentations, poésie, production, savoir-faire etc. Les adhérents aménagent des itinéraires de découverte du site qui permettent de traverser la variété des espaces au sein du Transformateur : les douves, les 2 arbres, le labyrinthe, le jard'andains, le jardin partagé... et bien d'autres choses encore.</p>
<b>J</b> comme... <b>Jard'andains</b> cf-annexe 2	<p>Le jard'andains se situe à l'intérieur de la bande boisée (cf-annexe 2). Il est formé de cordons bosselés reliés par des passerelles. Ils évoquent les alignements d'herbes fauchées dans les prés au printemps appelés « andains ».</p> <p>Dans les faits, ces bosses sont constituées de remblais argilo-calcaires déposés au temps de l'activité industrielle du site. Progressivement une végétation de saules, frênes, églantiers, charmes, robiniers, chênes pédonculés ... y a pris racine que des stagiaires en paysage ont plessée.</p> <p>Spontanément, sur ses talus surgit en mai une orchidée rare dans la région mais adaptée aux sols calcaires, l'Ophrys abeille.....</p>
<b>J</b> comme... <b>Jardinier</b>	<p>Le terme de « jardin » (complété du suffixe « -ier » indiquant le métier) apparaît au XII<sup>e</sup> siècle, et désigne l'endroit où, à une échelle moindre que celle d'une exploitation agricole, il est possible de produire des fruits (au sens général : légumes, fleurs, matériaux d'origine végétale,...).</p> <p>Son sens premier est entretenu dans la culture occidentale jusqu'à nos jours, où l'on désigne comme jardinier celui « qui sait » produire dans son petit carré de terre : le potager.</p> <p>Dans une approche plus universelle, on peut partir du principe que l'homme par essence (par « nature ? ») est en constante interaction avec son environnement (« la nature ? »).</p> <p>Il en est à la fois le fruit et le jardinier. Les fruits de ses capacités cognitives lui ont permis d'élaborer des interactions très avantageuses pour son espèce, pour au fil des âges, les accumuler, les ajuster, les perdre parfois, les réinventer.</p> <p>Ce cumul de savoir-faire, combiné avec une composante culturelle fait de lui un jardinier. Il donne ainsi une forme à son environnement sur laquelle il intervient régulièrement qui donne, maintient un paysage sensible et productif.</p> <p>Le paysage devient le résultat de la pensée jardinière de l'homme. Il s'y exprime, s'y accomplit, s'en nourrit, grâce à son habileté et savoir-faire.</p>
<b>K,L,</b> <b>M</b> comme...	<p>1909 : Fabrication de la machine à vapeur par les établissements Farcot Frères et Cie à Saint Ouen (Seine-Saint-Denis).</p> <p>1952 : Achat par la Société Sébilleau, en remplacement d'une ancienne machine, pour produire</p>

<p><b>Machine à Vapeur</b> cf-annexe 2</p>	<p>de l'électricité</p> <p>via les génératrices de marque Siemens de 6000 kilowatts. Elle fonctionnera jusqu'à l'arrêt complet de l'activité sur le site en décembre 1991.</p> <p>Quand elle était en fonctionnement, elle faisait vibrer tout le quartier. Durant tout son service, elle a été entretenue par les mêmes ouvriers (le conducteur et le technicien de maintenance).</p> <p>2004 : Lors des premiers chantiers d'aménagement, après le rachat du site par le Conseil général de Loire-Atlantique, des étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) de Versailles lustrèrent et briquèrent la machine et ses cuivres pour la mettre en valeur. Malheureusement cette opération attirera des personnes malveillantes et la machine sera pillée et vandalisée.</p> <p>Octobre 2008 : Début du projet artistique d'Élise Guihard et Manuel Duval avec le concours matériel et technique de l'association Un Vélo pour l'Afrique.</p> <p>Février 2009 : Aménagement des abords du bâtiment avec un groupe d'étudiants de l'ENSP de Versailles.</p> <p>Avril à Juin 2009 : Amélioration technique de l'installation avec une classe d'arts plastiques du lycée Marcel Callo de Redon.</p> <p>Depuis cette dernière date, la machine à vapeur est en dormance, attendant un prochain projet artistique lui permettant de revivre.</p>
<p><b>M</b> comme... <b>Maison Cassée</b> cf-annexe 2</p>	<p>Au 08 rue des chantiers, se tenaient les bureaux de l'entreprise SEMES.</p> <p>Le toit et l'étage ont été déconstruits entre 2005 et 2006 puis utilisés pour rehausser le rez-de-chaussée et ainsi compléter l'endiguement de la zone habitée au nord. Ils servent ainsi de promontoire pour offrir un regard sur le site sans avoir les pieds dans l'eau en période d'inondations ou tout simplement regarder et deviser sur le raccommodage végétal de la dalle et de sa grande halle.</p> <p>Son appellation « maison cassée » revient au Conseil municipal des enfants de Redon.</p>
<p><b>N</b> comme... <b>Noria et compagnie</b></p>	<p>Le TransFo partage avec l'association de formation professionnelle en éco-construction &lt;Noria et compagnie&gt;, derrière la corderie côté est, la cour et les toilettes sèches; à l'intérieur de la corderie les toilettes, la douche et la cuisine.</p> <p>Un espace au nord du site, sur la dalle leur est attribué par le CD44 pour les apprentissages des étudiants stagiaires.</p>
<p><b>N</b> comme... <b>Nature</b> et mots associés -Renaturation -Sauvage -Friche</p>	<p>Depuis l'origine latine « natura » (le fait de la naissance, l'ensemble des êtres et des choses), le terme a considérablement évolué jusqu'à nos jours.</p> <p>Utilisé pour parler d'un lieu, d'un site, d'un paysage, il prend un sens très variable et tient d'une sensibilité propre à chacun...</p> <p>Au Transformateur, la notion de « nature » jalonne les discours d'intention, l'expression des perceptions, et accompagne le « Faire » au quotidien. L'association, regroupant un public d'origine variée, est donc l'occasion d'un croisement des diverses approches du terme.</p> <p>Dans cette diversité qu'il est nécessaire de respecter, certains traits communs sont fédérateurs. Parmi eux, se trouvent la volonté d'intervenir avec des moyens simples, composants avec les matériaux inertes et vivants tels qu'ils se présentent sur le site. Nous observons avec sérénité ce que la nature nous offre, généreusement, son côté spontané, sa faune, sa flore. Nous composons avec elle dans une gestion douce et modérée, afin de favoriser la transformation de cet espace pour nous et ceux qui nous succéderont.</p> <p>Mots associés :</p> <p>* <u>Renaturation</u> : revenir à un état sous une pression humaine moindre, transformer selon une approche « naturelle »</p> <p>* <u>Sauvage</u> : la nature dans son état brut, incontrôlée par l'homme, déroutante, parfois inquiétante.</p> <p>* <u>Friche</u> : L'état de friche est un état en attente, anciennement exploité et transformé par l'homme, actuellement abandonné, il est l'expression d'une « nature » reprenant place dans ses dynamiques spontanées.</p>



<p><b>O</b> <i>comme...</i>  <b>Organisation</b>  <b>Organigramme</b></p> <p>cf-annexes 3 &amp; 4</p>	<p><b>L'association organise sa vie associative en prenant appui sur des commissions thématiques et des ateliers.</b></p> <p><b>* Les Commissions Thématiques (CT)</b> ont été mises en place en 2017 pour venir en <u>appui au pilotage</u> de l'association et créer plus de <u>transversalité</u> entre les membres actifs au sein des ateliers.</p> <p>Elles sont constituées d'adhérents intéressés par leur objet, inscrits ou non dans un des ateliers de l'association ; elles sont <u>animées par un ou plusieurs membres du CC</u>. Peuvent aussi s'y adjoindre ponctuellement des professionnels-ressources.</p> <p>Ces commissions contribuent à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; enrichir et approfondir les questions soulevées soient par les membres actifs, soient par les ateliers, soient par le CC;</li> <li>&gt; étudier la faisabilité des projets, des besoins ; planifier les activités au regard du projet associatif et du plan de gestion signé avec le département 44.</li> </ul> <p>Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile, les contributions des CT sont présentées pour validation au CC et servent à établir les rapports d'activité, les prévisionnels et les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.</p> <p>* Ponctuellement et en complément des CT, peuvent être mise en place des <b>Commissions provisoires(CP)</b> pour répondre à des projets associatifs spécifiques (ex : évènement festif).</p> <p><b>* Les ateliers (At.)</b> s'organisent sur le site du Transformateur avec les adhérents réunis autour d'une activité principale (élevage, jardinage, apiculture, bricolage, paysage, vannerie, cuisine...).</p> <p>Chaque atelier ainsi constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; décide de son organisation, du contenu , du rythme de ses rencontres, ...</li> <li>&gt; veille et s'assure que son action et ses initiatives ne portent pas préjudice à l'activité des autres ateliers, ou aux principes d'actions définis sur le site dans les documents cadres (cf ci-dessus),</li> <li>&gt; présente tout au long de l'année et plus particulièrement en septembre-octobre ses besoins, ses projets sur de nouveaux usages ou aménagements, installations ... afin de construire ensemble les rapports d'activité et les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.</li> </ul> <p>Les besoins et projets des ateliers peuvent être communiqués via leur représentant en amont de la décision du CC, aux <u>commissions thématiques</u> concernées en les étayant si nécessaire d'un budget prévisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; si besoin chaque atelier peut solliciter à tout moment de l'année le Conseil collégial et inversement, pour un temps d'échanges sur de nouvelles orientations, la vie de son atelier...</li> <li>&gt; rédige et met à jour régulièrement une fiche synthétique de son fonctionnement à destination des nouveaux adhérents (cf-annexe 3).</li> </ul> <p>Chaque atelier a connaissance en début d'année civile d'une <u>enveloppe budgétaire</u> théorique qu'il utilise selon ses besoins, validés en amont par le CC. Lorsque des dépenses imprévues mais nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier surviennent en cours d'exercice, l'atelier concerné sollicitera le ou les administrateurs faisant office de trésorier.</p> <p>Chaque atelier désigne en son sein 1 à 2 <u>correspondants</u> pour participer aux Commissions thématiques afin de faciliter la communication et l'adéquation interne entre le conseil collégial et les autres ateliers. Les noms des correspondants sont communiqués chaque année en assemblée générale.</p> <p>Chaque atelier peut se trouver <u>pilote annuellement</u> d'un ou plusieurs <u>chantiers participatifs</u> auquel est lié un repas associatif. L'atelier-pilote devra alors prévoir l'équipe d'adhérents-cuisine. Sans équipe cuisine définie en amont du chantier, les adhérents participant au chantier choisiront le matin même parmi eux les cuisiniers-ères selon le nombre de convives.</p> <p>De même, chaque atelier assure à tour de rôle le <u>ménage</u> des espaces communs de la Corderie, dédiés à l'association selon un calendrier annuel pré-défini. <b>(cf tableau de participation des ateliers affichés dans le local)</b></p> <p>Si l'atelier n'est pas disponible sur la date définie, il permute son tour avec un autre atelier.</p> <p><b>* Les chantiers Participatifs</b> sollicitent tous les membres actifs. Activité transversale par nature, ils permettent l'entraide et la convivialité entre ateliers, l'aménagement, l'amélioration de notre fonctionnement commun, la réalisation de projets orientés vers l'accueil et la participation du public.</p>
---	---

<p><b>P</b> <i>comme...</i> <b>Paysan</b></p>	<p>L'identité de paysan ou d'agriculture paysanne est revendiquée au jourd'hui comme une forme de résistance à une agriculture productiviste, détachée du local et non respectueuse de l'environnement.</p> <p>Le paysan porte et met en œuvre un savoir-faire à la fois ancien et sans cesse réinventé pour produire ce qui le nourrit. Son intimité avec la terre l'inscrit dans une localité dont il partage les avantages et difficultés et dans laquelle il entretient des liens sociaux étroits.</p>
<p><b>P</b> <i>comme...</i> <b>Permaculture</b></p>	<p>La permaculture inspire les pratiques agricoles et jardinières des adhérents du Transfo.</p> <p>C'est une manière de jardiner dans laquelle est repensé notre lien à la nature, dans le respect des lieux et de leurs caractéristiques plus ou moins sauvages.</p> <p>Sur le site, cela revient à prendre en considération tous les milieux (haies, bandes boisées, surfaces minérales, douves, digues, prairies, potager, vergers...) en s'inspirant des principes de la permaculture comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer avant d'agir</li> <li>• Se servir de la diversité et la valoriser</li> <li>• Favoriser le fonctionnement des écosystèmes avec le minimum d'interventions</li> <li>• Récolter des produits de qualité (viande, légumes, miels, fruits, osier...)</li> <li>• Ne produire aucun déchet</li> <li>• Etre inventif</li> <li>• Partager ses expériences</li> <li>• Eviter le travail inutile</li> </ul>
<p><b>P</b> <i>comme...</i> <b>Propriétés</b></p> <p>cf-annexe 2</p>	<p>Plusieurs propriétaires sont présents sur les lieux d'intervention de l'association.</p> <p>&gt; La majorité du site appartient au département de Loire-Atlantique,  &gt; Le jardin potager à la ville de Redon, l  &gt; Les locaux de «la corderie» réservés à l'usage de l'association (le bureau et son annexe-réserves, la salle de réunion et son annexe) sont mis à notre disposition par la Ville de Saint-Nicolas de Redon,  &gt; Les pâtures appartiennent soient à des propriétaires privés, soient au CD44.</p> <p>L'association passe convention avec ces différents partenaires pour réaliser ses actions.</p>
<p><b>P</b> <i>comme...</i> <b>Productions</b></p> <p>cf- annexe 3</p>	<p>* La répartition/distribution courante des produits des ateliers (légumes, fruits, miel, viande, bois,...) s'effectue selon la charte définie dans chaque atelier en accord avec le CC .</p> <p>* Les prix de vente aux adhérents sont validés après proposition de l'atelier producteur par la commission finances et le CC.</p> <p>* Les tarifs des visites, animations, repas, ... organisés auprès du public sont définis par la commission finances et validés par le CC.</p> <p>Exemples de productions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Bois</li> <li>→ Miel</li> <li>→ Viande</li> <li>→ Légumes</li> <li>→ Fruits</li> <li>→ Éditions de livres/brochures</li> <li>→ Repas: gratuits pour les participants aux chantiers participatifs payant pour les invités</li> <li>→ Visites:</li> </ul> <p>Gratuites pour les scolaires de SNR ; payantes pour d'autres communes du territoire  Payantes pour Groupes  Individuelles : don libre avec participation minimale indiquée</p>
<p><b>Q, R</b> <i>comme...</i> <b>Réseaux</b></p>	<p>Les réseaux d'eau et d'électricité présents sur le site lors de l'activité industrielle ont été retirés du site par le CD44 en raison de son classement en ENS (espace naturel sensible).</p>
<p><b>R</b> <i>comme...</i> <b>Rural/Urban</b></p>	<p>Le site du Transformateur est situé en lisière de ville et de marais, comme une interface entre l'espace urbain et l'espace rural. La végétation présente, à la fois locale, exotique, issue des jardins urbains ou des marais voisins est une illustration du caractère hybride des lieux. Le sol minéralisé, les vestiges de constructions nous rappellent la dimension historique</p>

	<p>industrielle du site. Ils lui donnent un aspect urbain, mais sans la nature en ordre et bien sélectionnée qu'on attend de la ville. Il est partie prenante de la ville et de l'urbain en tant que « jardin » de proximité, lieu de loisir, lieu de promenade et de découverte, et propose aux citadins une ouverture sur la campagne voisine.</p> <p>Les prairies, les douves et les parties boisées en font un espace de campagne. Le site assume son caractère rural par les pratiques qu'il accueille : pâturage, fauchage, apiculture, plessage des haies, vannerie etc., issues de savoir-faire agricoles.</p> <p>Il produit une synthèse originale au regard de l'histoire des villes qui ont cherché, depuis les siècles passés, à se différencier de la campagne.</p>
<b>S</b> comme... <b>Salarié-e</b>	<p>Sous la responsabilité du Conseil Collégial, le/la salarié-e vient en appui à la mise en œuvre du projet associatif, aux missions confiées au Conseil Collégial et aider au développement de l'association près de ses partenaires et des acteurs du territoire.</p> <p>Le/la salarié/e ne reçoit pas de directives des adhérents bénévoles. Si nécessaire il/elle s'en réfère aux correspondants des ateliers ou des commissions ainsi qu'aux membres du Conseil collégial.</p>
<b>S</b> comme... <b>Savoirs</b>	<p>S'occuper d'un site comme le Transfo nécessite de mobiliser un ensemble de savoirs et de savoir-faire : jardinage, entretien, apiculture, élevage, cuisine, plessage, sans oublier les savoirs administratifs requis.</p> <p>Le Transfo est un lieu d'échange des savoirs. Ces échanges enrichissent les relations entre les adhérents, ainsi qu'avec les intervenants extérieurs.</p> <p>C'est un lieu où on peut apprendre. C'est un lieu où on peut transmettre.</p>
<b>S</b> comme... <b>Superficie</b>	<p>L'association déroule ses activités sur une superficie de <b>17,5ha</b> sur la commune de Saint Nicolas de Redon soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 11,8ha sont la propriété du CD44 dont 6,9ha de sols mixtes (enrobés&amp;remblais) et 4,9ha de pâturage en pré-marais;</li> <li>→ 0,4ha de potager sont une propriété de la ville de Redon acquise à une époque pour y déverser les déchets de ses espaces verts ;</li> <li>→ 5,3ha de pâturage appartiennent à des particuliers, ville de Redon et agriculteurs.</li> </ul> <p>Le tout est classé Espace Naturel Sensible par le département 44.</p>
<b>T</b> comme... <b>Transformateur</b>	<p>L'appellation du site « Le Transformateur » est née du croisement entre l'existence sur la friche industrielle de 3 transformateurs alimentés jusqu'en 1991 par la machine à vapeur de l'entreprise de menuiserie SEBILLEAU et la recherche expérimentale réalisée entre 2003 et 2005, par les étudiants de 4<sup>ème</sup> année accompagnés de leurs enseignants de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP). (cf docts de l'ENSP 2003-2005)</p> <p>Cherchant à répondre à la question du Conseil Départemental sur le devenir de cette friche classée en Espace Naturel Sensible, à l'issue de leur recherche l'ENSP propose au Département 44 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; de favoriser le retour de la nature par une gestion douce et économe du site (cf-ci-dessus D comme Déchets),</li> <li>&gt; de poursuivre l'effort d'aménagement et de gestion du site avec les habitants associés dès 2003 à leur recherche (cf-ci-dessus A comme Association) .</li> </ul> <p>Ainsi, tous les matériaux autres que les polluants (qui seront évacués) sont conservés sur place et valorisés soit pour un usage immédiat (ex : digues) soit pour des aménagements ultérieurs. Dans ce dernier cas, ils sont entreposés dans la partie couverte de la SiB (cf-F comme Forêts).</p> <p>L'appellation Le Transformateur fait ainsi le lien entre l'activité industrielle qui s'est déroulée sur le site au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et l'acte de transformation des matériaux par une alliance entre la nature et les humains</p>

<p><b>U,V</b> <i>comme...</i>  <b>Vestiaire</b>  <i>mot associé : Podium,  L'Arbre perché</i></p>	<p>Entre la halle, les toilettes sèches et la miellerie existe un bâti qui hier, servit de vestiaire aux ouvriers.</p> <p>Il est au jourd'hui sans toit mais porte sur sa terrasse un érable sycomore. Les étudiants l'avaient nommé « podium » ; car un escalier conduisait à sa terrasse et permettait d'observer de là haut l'évolution végétale du site. Déconstruit pour des raisons de sécurité, il demeure un vestiaire inhabituel.</p> <p>A l'intérieur, y sont stockés les gravats et rebuts inertes, abandonnés sur le site mais pas de déchets toxiques. Son sol fut perforé pour faciliter la circulation de l'eau et permettre la transformation progressive de ce stockage.</p> <p>Ainsi va la vie de ce nouveau vestiaire.</p>
<p><b>V</b> <i>comme...</i> <b>Valeurs</b></p>	<p>Les valeurs portées par l'association se sont forgées avec le temps et l'expérience commune ; elles donnent sens à notre projet associatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Respect de la nature,</i></li> <li>→ <i>Pensée jardinière et paysanne,</i></li> <li>→ <i>Créativité artistique</i></li> <li>→ <i>Ruralité et Urbanité</i></li> <li>→ <i>Pédagogie et partage des savoirs</i></li> <li>→ <i>Convivialité</i></li> </ul> <p>(cf. Projet associatif validé en mars 2015).</p>
<p><b>W,X,Y,Z</b></p>	